

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 13 – procurations : 4 - Votants : 17

Le sept avril deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2016

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. CHALANDARD Jean-Louis - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents excusés : Mme LETULLIER Dominique qui a donné procuration à Mme PEURON Françoise
M. BOUILLON Robert qui a donné procuration à M. POISSON Joël
M. COULON Joël qui a donné procuration à M. BRUNEAU James
Mme DELBONNEL Christine qui a donné procuration à Mme PIETREMENT Janine
M. RIVET Vincent.

Secrétaire de séance : Mme AUVRAY Chantal

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2016

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II - COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par M. CROIBIER Bruno, Receveur, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs

III - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Sous la présidence de Mme Chantal AUVRAY,
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVENT les comptes administratifs 2015 de la commune, des services annexes de l'eau, de l'assainissement et du lotissement, dressés par M. James BRUNEAU, Maire, lesquels se résument ainsi :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET LOTISSEMENT
FONCTIONNEMENT				
TOTAL DEPENSES 2015	1 365 017,22	138 729,29	213 928,30	137 850,88
TOTAL RECETTES 2015	2 021 329,14	593 541,44	377 349,22	137 850,62
RESULTATS 2015	656 311,92	454 812,15	163 420,92	- 0,26
INVESTISSEMENT				
TOTAL DEPENSES 2015	762 356,58	115 640,28	160 256,69	69 850,41
TOTAL RECETTES 2015	1 179 382,49	374 205,41	221 832,48	223 400,00
RESULTATS 2015	417 025,91	258 565,13	61 575,79	153 549,59

IV - AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Suite au vote des comptes administratifs 2015,
sur proposition de Monsieur le Maire,
les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDENT d'affecter les excédents des comptes administratifs 2015 comme suit :

- **Budget principal** : report de l'excédent de fonctionnement de **656 311,92 €** en section de fonctionnement du budget 2016.
- **Budget annexe de l'eau** : report de l'excédent de fonctionnement de **454 812,15 €** en section de fonctionnement du budget 2016.
- **Budget annexe de l'assainissement** : excédent de fonctionnement : **163 420,92 €**
Affectation de la somme de **110 700,21 €** en section d'investissement à l'article 1068
Report de la somme de **52 720,71 €** en section de fonctionnement du budget 2016.
- **Budget annexe du lotissement** : report du déficit de fonctionnement de **0,26 €** en section de fonctionnement du budget 2016.

V – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTENT les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 :

	Bases 2016	Produit 2016	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	1 689 000	177 683	10,52	10,52
Taxe foncière (bâti)	2 129 000	290 609	13,65	13,65
Taxe foncière (non bâti)	148 600	51 653	34,76	34,76
TOTAL		519 945		

VI – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

VOTENT par chapitre les budgets primitifs 2016 qui se résument comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET LOTISSEMENT
FONCTIONNEMENT				
TOTAL DEPENSES 2016	2 026 955	662 260	307 822	145 851
TOTAL RECETTES 2016	2 026 955	662 260	307 822	145 851
INVESTISSEMENT				
TOTAL DEPENSES 2016	1 033 979	321 169	460 568	223 400
TOTAL RECETTES 2016	1 033 979	321 169	460 568	223 400

VIII – VENTE DE TERRAINS A LA C.C.P.B.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les échanges de terres et la modification du P.L.U. réalisées en 2015 permettent la vente des parcelles de terre suivantes à la C.C.P.B. en vue de l'extension de la zone industrielle communautaire :

- Parcelle ZX n° 4 de 1 ha 77 a 29 ca
- Parcelle ZX n° 5 de 5 ha 59 a 33 ca
- Parcelle ZX n° 6 de 74 a 41 ca
- Parcelle ZX n° 7 de 1 ha 19 a 40 ca

Soit une superficie totale de 9 ha 30 a 43 ca

Il précise que le service FRANCE DOMAINE a estimé le prix de vente à 1,70 € le mètre carré soit un montant total de **158 173,10 €** et que le conseil communautaire de la C.C.P.B. lors de sa réunion du 6 avril 2016 a accepté d'acheter ces parcelles aux conditions ci-dessus.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT de vendre à la C.C.P.B. les parcelles de terre ZX n° 4, ZX n° 5, ZX n° 6 et ZX n° 7 pour une superficie totale de 93 043 m² au prix de 1,70 €.

AUTORISENT Mme AUVRAY Chantal, 1^{ère} adjointe, à signer l'acte de vente et les pièces annexes en l'étude de Me FOURNIER Pascal, notaire à Sermaises.

IX – DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – CONVENTION AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire expose que chaque jour, sur l'ensemble du territoire national, les S.P.V. (Sapeurs-Pompiers Volontaires) effectuent plus de 8 000 opérations de secours. Les SPV dont l'effectif est d'environ 200 000 et qui représentent 80 % des effectifs, assurent la grande majorité des interventions du service public d'incendie et de secours, en particulier hors des grandes agglomérations. **Le volontariat constitue la clé de voute de la sécurité civile en France.**

La convention proposée par le SDIS doit permettre de fixer la durée prévisionnelle des périodes programmées d'autorisation d'absence d'un agent communal S.P.V. pendant son temps de travail afin qu'il puisse :

- Assurer des gardes opérationnelles
- Participer aux actions de formations

En résumé :

- le SPV engagé dans des **opérations de secours** pendant son temps de travail perçoit l'intégralité de sa rémunération qui est maintenue par l'employeur. Outre son salaire, le SPV a droit à des indemnités horaires payées par le SDIS.
- La convention fixe comme seuil de sollicitation, pour **la formation** donnant droit à une compensation financière, **une durée de 5 jours par an.**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à signer la convention de disponibilité avec le SDIS pour les agents communaux sapeurs-pompiers volontaires avec une **durée de formation donnant droit à compensation financière de 2 jours par an.**

VIII – AFFAIRES DIVERSES

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDENT de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Association OMNISPORT PITHIVIERS (athlétisme et cross).

AUTORISENT le Maire à encaisser les chèques de remboursement du responsable des dégradations de l'abri bus de la rue de Paris soit 90,60 € par mois pendant 5 mois.

IX– INFORMATIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance :

☞ des montants des dotations 2016 communiqués par la DGCL :

- **D.G.F. : 80 598 €** (80 000 € prévus au B.P. 2016)
- **D.S.R. : 17 822 €** (15 000 € prévus au B.P. 2016)

☞ de la lettre de remerciements de la Paroisse de Sermaises pour les travaux réalisés à la sacristie

☞ du compte rendu de la réunion du conseil communautaire de la C.C.P.B. du 9 mars 2016

☞ des comptes rendus des réunions du conseil syndical du S.I.VO.M. du 16 mars 2016 et 31 mars 2016.